



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

* * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le 16/06/2023

ID : 084-218400877-20230616-DL_489_FUN-DE

S²LOW

N° 489/2023

SEANCE DU 12 JUIN 2023

Nombre de membres

• En exercice : 35
• Présents : 26
• Votants : 34

Pour : 30
Contre : 00
Abstention : 04

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le :

16 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze juin à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le cinq juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

Étaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jonathan ARGENSON, Mme Marcelle ARSAC, Mme Joëlle EICKMAYER, Mme Muriel BOUDIER, Mme Catherine GASPA, M. Xavier MARQUOT, M. Patrice DUPONT, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, , Mme Christiane LAGIER, Mme Christine JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Joëlle CHALANDON, M. Jean-Dominique ARTAUD, M. Pierre MARQUESTAUT, M. Nicolas ARNOUX, Mme Céline BEYNEIX, M. Jean-Pierre PASERO, M. Bernard VATON, M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI

Absents représentés

M. Claude BOURGEOIS représenté par Mme Catherine GASPA
Mme Chantal GRABNER représentée par M. Xavier MARQUOT
M. Jean-Michel BOUDIER représenté par M. Michel BOUYER
M. Cédric ARCHIER représenté par M. Jean-Dominique ARCHIER
Mme Valérie ANDRES représentée par M. Jonathan ARGENSON
Mme Aline LANDRIN représentée par Mme Céline BEYNEIX
M. Ronan PROTO représenté par M. Christian GASTOU
Mme Yannick CUER représentée par M. Jean-Pierre PASERO

Absente

Mme Marie-France LORHO

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Céline BEYNEIX est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.



N° 489/2023

Rapporteur : M Denis SABON

VENTE D'UN VEHICULE DE LA REGIE DES POMPES FUNEBRES AU PAYS D'ORANGE EN PROVENCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-41 et L.2122-21 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser l'aliénation de biens mobiliers communaux au-delà de 4 600€ ;

Considérant que le service funéraire municipal d'Orange a acquis en 2021 un véhicule POLYBENNE ISUZU immatriculé GC-712-PM ;

Considérant que ce matériel n'est pas complètement amorti et que sa Valeur Nette Comptable, après amortissement 2023 est de 25 500€ ;

Considérant que le POP a fait part de son souhait d'acquérir au prix de 25 500€ ledit matériel.

A l'unanimité (4 abstentions : M. Christian GASTOU, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Bernard VATON),

DECIDE

Article 1 : d'approuver la vente du véhicule POLYBENNE ISUZU immatriculé GC-712-PM appartenant au service funéraire, au POP au prix de 25 500€.

Article 2 : de préciser que le règlement interviendra sur présentation d'un titre de recette libellé au nom de l'acquéreur ;

Article 3 : d'autoriser la sortie de l'inventaire du véhicule POLYBENNE ISUZU immatriculé GC-712-PM ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

La Secrétaire de séance
Céline BEYNEIX



Le Maire
Yann BOMPARD

